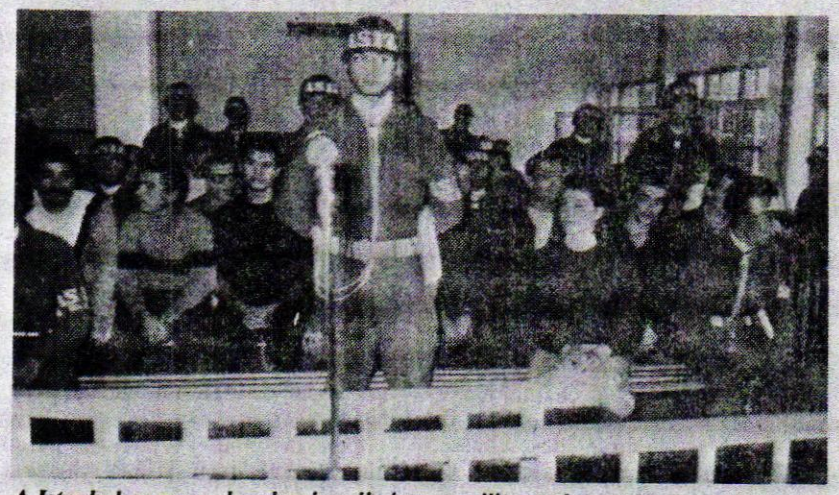


A Istanbul en novembre dernier, dix jeunes militants de gauche, accusés d'avoir voulu « établir un régime marxiste-léniniste » étaient condamnés à mort. Depuis le début de l'année 1985, vingt-neuf condamnations à la peine capitale pour raisons politiques ont été prononcées par les cours martiales.

TÜSTAV ARŞİVİ • TÜRKİYE SOSYAL TARİH ARAŞTIRMA VAKFI

21/2/85

Arrestations et condamnations au Kurdistan

Seule la solidarité internationale peut sauver les condamnés à mort Kurdes

Les arrestations se multiplient au Kurdistan de Turquie. Vingt militants ont été arrêtés ces jours derniers dans la province de Mus. Le communiqué du gouverneur de la province ne précise pas à quelle organisation ces militants sont censés appartenir mais, selon lui ils s'employaient à remettre sur pied une organisation interdite après le coup d'Etat de septembre 1980.

Ces nouvelles arrestations confirment, si besoin était, la stratégie de la terreur employée désormais par Ankara pour « résoudre » la question kurde. Mardi c'était vingt-deux militants du Parti des travailleurs kurdes (PKK), emprisonnés depuis plus de quatre ans, qui étaient condamnés à la peine capitale par le tribunal de l'état de siège de Kiyarbakir, la capitale du Kurdistan de Turquie. Quatre des compagnons des condamnés de mardi sont morts pendant leur détention, vraisemblablement sous la torture. D'autres procès sont en cours au Kurdistan, tandis que l'armée turque continue ses opérations de guerre dans les provinces d'Anatolie orientale (c'est le nom officiel que donne la junte au Kurdistan).

Vendredi dernier, trente-neuf militants kurdes avaient été arrêtés à Ankara et dans la province de Tunceli. On leur reprochait d'avoir voulu remettre sur pied leur organisation, interdite après la prise du pouvoir par les généraux factieux. L'accusation est simple : ils ont tenu en 1983 et 1984 des réunions et, crime impardonnable, organisé des collectes.

Ces gens, jeunes pour la plupart, luttent contre une des dictatures les plus sanglantes de notre époque, la dernière dictature d'Europe. Ils combattent également pour la reconnaissance de la réalité de leur peuple : le peuple kurde qui a sa langue, ses coutumes et traditions, son histoire. C'est tout cela que les généraux d'Ankara souhaiteraient régler par les chars et dans le sang. Pour la dictature les militants kurdes, tout comme les progressistes d'Ankara, d'Istanbul ou de la Mer Noire, sont tout simplement des « terroristes ». Mais les terroristes, les vrais terroristes, ce sont ceux qui ont donné l'ordre de pendre Ilyas Has et Hidir Aslan, en octobre dernier.

La liste des condamnés à mort s'étend. Des dizaines de milliers de jeunes (des adolescents de quatorze à seize ans risquent la peine capitale en ce moment dans un procès à Diyarbakir) croupissent, certains depuis septembre 1980, dans les geôles de la dictature. Le Parlement turc a sur son bureau les dossiers d'une vingtaine de condamnés à mort. Combien ? On ne sait exactement. Leur cas peut, d'un jour à l'autre, être étudié par les députés. Si le Parlement décide la mort (ce qu'il avait fait pour Has et Aslan) il ne leur restera qu'à espérer la grâce du général Evren. Mais peut-on attendre d'un bourreau qu'il fasse un geste de clémence ?

Seule aujourd'hui la solidarité internationale peut sauver des vie humaines en Turquie.

JACQUES DIMET

TÜSTAV TÜRKİYE SOSYAL TARİH ARAŞTIRMA VAKFI